



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 MARS 2019

Séance du conseil municipal du **MARDI 28 MARS 2019 à 18H30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières** légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **Sous la Présidence de BOUTET Claude.**

Présents : D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie, MANITCH Serge .
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : COMPAIN Eliane (Procuration GRANDJEAN Stéphanie).

Secrétaire : FAUSTINO Sabine **Secrétaire Adjoint:** ESQUIVA Serge

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30, et propose de reporter l'ordre du jour n°1 énoncé sur la convocation du 21 Mars 2019 à la fin de séance. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité. M. le Maire propose de nommer Mme Sabine FAUSTINO comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2018.

M. Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 Décembre 2018. Madame GRANDJEAN demande pourquoi les sujets débattus en questions diverses de cette séance sur les SFT dûs par Monsieur FAUSTINO et la disparition du numéraire déposé par l'association de Colomb'Art n'apparaissent pas et demande qu'ils soient rajoutés. **Aucune autre observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.**

Demandes Diverses :

- Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier adressé par le GFA château du Roc concernant une demande de participation sur les travaux réalisés sur les ruisseaux de la "Coume Brindière" et de "Saint-Pierre" qui sont les principaux ruisseaux de la Commune. Ils y récupèrent l'intégralité des eaux usées de la station d'épuration et également l'ensemble des ruissellements de pluies du Village et rajoute que ces deux ruisseaux sont Communaux. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par **09 voix POUR (D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 02 Abstentions (GRANDJEAN Stéphanie + procuration COMPAIN Eliane)** une participation financière de 1500€.

- Monsieur Le Maire fait part de la proposition faite par le café associatif du village "Les 3c" qui souhaite que la mairie sécurise le local associatif par une ligne téléphonique d'urgence et ouvrirait par la même occasion l'accès au wifi aux habitués. En contrepartie, l'association ne souhaite plus bénéficié de la subvention communale attribuée aux associations du Village et précise également qu'elle ne perçoit plus la subvention depuis 2018. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité par **09 voix POUR (D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 02 Abstentions (GRANDJEAN Stéphanie + procuration COMPAIN Eliane)**

ORDRE DU JOUR :

- Demandes diverses
- Aire de remplissage sécurisée
- Travaux entrées de village
- Parcelle A 1271 emprise et bâtiment à réserver pour l'utilité publique
- Délibérations diverses
- Mise à disposition du petit foyer
- Commission de contrôle électoral
- Questions et Informations Diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **11**

DATE DE LA
CONVOCATION :
21/03/2019

DATE DE
L'AFFICHAGE :
04/04/2019

- Monsieur Le Maire fait part de la demande faite par Monsieur Martinez qui souhaiterait acquérir le petit espace vert qui jouxte son habitation afin d'en faire une petite cour. Monsieur Le Maire précise à la nouvelle assemblée que cette demande avait déjà été faite et rejetée lors d'une séance du conseil municipal. Après avoir délibéré sur l'utilité et la nécessité de conserver ce carré de terre d'environ 10m², le conseil municipal valide la demande de Monsieur Martinez. Le prix de vente sera de 10€ le M². Les frais de géomètre et de la vente seront entièrement à sa charge. Pour ce qui concerne le devenir et les modifications liées à la clôture, monsieur Martinez devra se conformer au règlement du Plan local de l'Urbanisme lié à cette zone et la respecter.

Aire de Remplissage Sécurisée (ARS):

Le marché public a touché à sa fin le 28 février 2019 à 12h00. La commission de l'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 05 Mars 2019 et a constaté les offres déposées. Pour le Lot n°1 cinq enveloppes déposées, le lot n°2 deux enveloppes déposées et le lot n°3 une enveloppe déposée. Suite à l'ouverture des plis le 15 mars 2019, la commission a analysé les offres. Il en est ressorti le résultat suivant : lot n°1 entreprise Colas pour une offre à 149 268.50 € HT – Lot n°2 entreprise GILS pour une offre à 72 091.03€ HT et lot n°3 entreprise Sales pour une offre à 140 227.84 € HT.

Travaux entrées de Village :

Pour donner suite aux projets lancés sur les travaux d'entrée de village et croisement des RD65/165, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et informe le conseil municipal de l'augmentation du coût des travaux suite aux demandes imposées par les services de l'Etat. Pour les trois entrées, le montant initial des travaux s'élevait à 113 369.00€ HT avec une participation du Conseil Général de l'Aude et de l'Etat pour une subvention de 56 885.00 €. Ce qui laissait un autofinancement pour la commune à hauteur de 56 484.00 €. Sur le projet rectifié et validé par les services de l'état, le nouveau montant des travaux s'élève à 267 900.00 € HT avec les mêmes subventions ce qui porte l'autofinancement par la Commune à 211 015.00 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal propose d'abandonner ces projets devenus trop coûteux et d'étudier une autre solution d'aménagement. Les solutions de bandes rugueuses et de céder le passage ont été émises. Monsieur le Maire informe qu'il convoquera la commission des travaux prochainement. Le projet d'aménagement piétonnier route de Conilhac est maintenu.

Parcelle A 1271 Emprise et bâtiment à réserver pour l'utilité publique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle A1271 (cabanon Mourel de Goudy) occupée gratuitement par Monsieur Michel SABATIER doit être régularisée. Soit par location, par vente ou récupération du bien par la commune. Une rencontre avec Monsieur SABATIER sera programmée prochainement afin de régulariser la situation.

Délibérations Diverses :

Instructions autorisation d'urbanisme 2019 :

Il s'agit de la reconduction du dispositif de mutualisation d'un service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette convention maintient pour 2019 les tarifs pratiqués jusqu'au 31 Décembre 2018. Afin d'acter cette reconduction il est nécessaire que les élus valident l'adhésion de la commune au dispositif par une délibération. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Création d'une régie de recette :

Suite au repas annuel offert par la Municipalité aux aînés de plus de 65ans, il est nécessaire pour l'organisation financière de cette animation de créer une régie de recettes pour la prise en charge des repas accompagnateurs payants. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Charges Transférées :

Adoption du rapport établi par la commission d'Evaluation des charges transférées pour l'exercice 2018. Il s'agit de l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées à la CCRL-CM. La finalité de cette évaluation est de déterminer, in fine, pour chacune des communes le montant de son attribution de compensation. Pour information et à la charge de la commune pour 2018 le montant s'élève à 23 003.00 €. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Régularisations cadastrales :

Afin qu'elles puissent être définitivement régularisées, les ventes concernant les parcelles A1539-A 1540 – A1541 et A1542 doivent faire l'objet d'une décision par le conseil municipal de désaffectation et de déclassement d'une emprise du Domaine Public. Considérant :

- Que ce délaissé de voirie n'ayant pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation
- Que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,
- Que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale
- Que la dépendance domaniale précitée appartenant à la Commune n'est plus affectée à l'usage public, **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Opposition au transfert à la CCRL-CM des Compétences Eau et Assainissement :

Suite à la loi n°2018-702 du 03 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de Communes, les communes membres de la CCRL-CM doivent procéder au transfert obligatoire de ces deux compétences au 1^{er} Janvier 2020. Toutefois dans le cadre d'un élan collectif, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes délibèrent en s'opposant au transfert avant le 1^{er} Juillet 2019, le gel du transfert pourra s'effectuer jusqu'au 1^{er} Janvier 2026. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'opposition au transfert.**

Actualisation des statuts du SIAEP Roquecourbe/Montbrun :

Vu l'ancienneté des statuts et des délibérations mises en place lors de la création du Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable en 1950, il était nécessaire d'effectuer une mise à jour de ces documents. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

Régularisation salariales IHTS et SFT :

Suite à un changement de situation familiale au 1er Juillet 2016, monsieur FAUSTINO Philippe a continué à percevoir le Supplément familial de Traitement (SFT) sur son salaire jusqu'en Novembre 2017. Monsieur FAUSTINO Philippe doit reverser le montant de la somme soit : 1212.84 € (Mille deux cent douze euros quatre vingt quatre cts) à la Commune. En collaboration avec le Trésor Public et le centre de gestion, il a été convenu que le remboursement sera effectué par M FAUSTINO sur son bulletin de salaire du mois de Mars 2019. En contrepartie la commune paiera les heures supplémentaires dues à M Philippe FAUSTINO. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité par **09 voix POUR (D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude,**

BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 02 CONTRE (GRANDJEAN Stéphanie + procuration COMPAIN Eliane)

Participation Communale de prise en charge P'tit Déj' à l'école :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, et dans le but de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants l'inspection académique demande si la commune serait d'accord pour mettre en place un dispositif de distribution de petit-déjeuner tous les matins aux enfants. Le financement et la mise en place du dispositif serait à la charge de la Commune. Monsieur Le Maire précise que la municipalité de Moux s'est opposée à ce dispositif et que les institutrices gèrent déjà cette carence avec les enfants qui n'ont pas de goûter dans un esprit de solidarité. Le conseil Municipal après en avoir délibéré reste solidaire avec la décision prise par le RPI Moux-Montbrun par **09 voix POUR (D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 02 CONTRE (GRANDJEAN Stéphanie + procuration COMPAIN Eliane)**

Mise à disposition du Foyer de Campagne :

Dans le cadre de l'harmonisation de la gestion de la salle, le respect des différentes législations en vigueur, le maintien des bonnes relations entre la Commune et les utilisateurs, Monsieur BIARD, 2ème adjoint chargé de l'étude et des mises à disposition des bâtiments communaux, propose d'établir un règlement général d'utilisation du foyer de campagne mis au profit des associations ou des organisateurs de réunion. Le règlement de gestion serait sensiblement le même que pour la gestion de la salle des fêtes. Le tarif de la location sera de 40€ et le montant de la caution fixé à 250€. La salle sera mise à disposition à titre gratuit pour les associations de la Commune qui devront au préalable fournir un dossier à jour et validé par le bureau des associations de la sous-Préfecture. Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par **09 voix POUR (D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 02 ABSTENTIONS (GRANDJEAN Stéphanie + procuration COMPAIN Eliane)**

Commission de contrôle électoral :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers Municipaux de l'arrêté préfectoral pris en date du 04 Mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune de Montbrun-des-Corbières élus pour trois années.

- Conseiller municipal M. Fabien GARCIA (Titulaire) et M. Stéphane FABRA (Suppléant)
- Délégué de l'administration M. Jacques ESQUIVA (Titulaire) et Mme Magalie BROTO (Suppléante)
- Délégué du Tribunal : M. Pierre LEMOIGNE (Titulaire) et M. Bertrand BACOU (Suppléant)

Un courrier d'information de la Mairie sera adressé aux personnes sélectionnées.

Questions et informations diverses.

Entretien des trottoirs :

Dans le cadre de l'entretien des devants de porte de chacun, et suite au classement de la Commune en zérophyto, compte tenu des mesures à respecter pour les débroussaillages des rues et l'utilisation de produits, et considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général, Monsieur le maire annonce qu'un arrêté a été pris en ce sens. Une large diffusion en sera faite à la population.

Renouvellement de contrat :

Le contrat de travail de Monsieur PIETTE Jeff, agent d'entretien, arrivant à échéance au 31 mars 2019, il a été reconduit pour une année supplémentaire.

Modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme :

Considérant qu'une modification du règlement du PLU de Montbrun des Corbières est envisagée en vue de rectifier des erreurs matérielles et d'autoriser expressément et sans limite de hauteur, dans les zones agricoles, l'implantation des installations présentant un intérêt public tiré de leur contribution à la satisfaction d'un besoin collectif, Monsieur Le Maire demande aux personnes susceptibles d'être impactées par le projet de se retirer et cède la présidence à Monsieur Guy D'Alançon 1^{er} Adjoint. Madame FAUSTINO et Messieurs BOUTET, BROTO, CATHARY, GARCIA quittent la salle. Monsieur D'Alançon constate alors que du fait que ces cinq personnes sortent le quorum n'est pas respecté et ne peut donc pas soumettre cette décision au vote. Précise que le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours d'intervalle et suspend la séance à **19h30**.

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
BIARD	Jean-Pierre	Domaine de l'Horte 11700 Montbrun-Corbières	25/11/2018	
BOUTET	Claude	8, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO	Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY	Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN	Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration à GRANDJEAN Stéphanie
D'ALANCON	Guy	Domaine de Cavailhès 11700 Montbrun-Corbières	25/11/2018	
FABRA	Stéphane	2, Rue du 8 Mai 1945 11700 Montbrun-Corbières	02/12/2018	
FAUSTINO	Sabine	33.Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA	Fabien	3, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN	Stéphanie	09, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
MANITCH	Serge	Rue Saint-Pierre 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	